



Document à faire parvenir à Befimmo SCA au plus tard le **19 avril 2012**.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le/la soussigné(e) :

Personne physique

Nom et prénom: _____

Domicile : _____

OU

Personne morale

Dénomination sociale et forme juridique : _____

Siège social : _____

Valablement représentée par : _____

Propriétaire de : _____ actions de **BEFIMMO SCA**,
Société d'investissement à capital fixe publique de droit belge, Société
faisant appel public à l'épargne, ayant son siège social à 1160 Bruxelles,
Chaussée de Wavre 1945, immatriculée au Registre des Personnes
Morales sous le numéro BE 0455 835 167,

Exerce son droit de vote dans le sens suivant sur les points de l'ordre du jour de **l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 avril 2012 à 10h30**

1. Rapport de gestion sur les comptes annuels sociaux au 31 décembre 2011 et sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011.	Ne requiert pas de vote
2. Rapport du Commissaire sur les comptes annuels sociaux au	Ne requiert pas de vote

31 décembre 2011 et sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011.			
3. Comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2011.	Ne requiert pas de vote		
<p>4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2011 et affectation du résultat au 31 décembre 2011.</p> <p><i>Proposition d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2011, en ce compris l'affectation du résultat qui y est proposée, soit :</i></p> <p><i>- d'une part, la distribution pour l'exercice 2010/2011 de 5 trimestres, d'un montant de 86.630.121,61 € à titre de rémunération du capital, correspondant à un dividende brut de 4,9285 € par action ; ce montant est constitué, d'une part, de l'acompte sur dividende de 68.684.750,47 €, soit 3,9412 € brut par action, décrété le 24 novembre 2011 pour les 17.427.474 actions existant à cette date, et d'autre part, d'un solde de dividende de 17.945.371,14 €, qui représenterait un solde de dividende brut arrondi de 0,9873 € par action, pour chacune des 18.175.440 actions de la Société, payable par détachement du coupon n° 22. Le coupon n° 22 sera payable auprès des banques Belfius (précédemment Dexia Banque), BNP Paribas Fortis et ING, à partir du 4 mai 2012.</i></p> <p><i>- d'autre part, de reporter à nouveau le solde, à savoir un montant de 116.928.926,48 €.</i></p> <p>Le Gérant Statutaire vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>5. Décharge au Gérant Statutaire pour la période du 1^{er} octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2011.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au Gérant Statutaire pour la période du 1^{er} octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2011.</i></p> <p>Le Gérant Statutaire vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>6. Décharge au Commissaire pour la période du 1^{er} octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2011.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au Commissaire pour la période du 1^{er} octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2011.</i></p> <p>Le Gérant Statutaire vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p>7. Rapport de rémunération.</p> <p><i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i></p> <p>Le Gérant Statutaire vous invite à approuver cette proposition.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*

<p>8. Ringcenter.</p> <p>8.1 Rapport de gestion jusqu'au 22 juin 2011.</p> <p>8.2 Rapport du Commissaire au 22 juin 2011.</p> <p>8.3 Approbation des comptes de l'exercice social partiel, du 31 décembre 2010 au 22 juin 2011. <i>Proposition d'approuver les comptes sociaux clôturés au 22 juin 2011.</i> Le Gérant Statutaire vous invite à approuver cette proposition.</p> <p>8.4 Décharge aux administrateurs de Ringcenter. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de Ringcenter pour la période du 21 février au 22 juin 2011.</i> Le Gérant Statutaire vous invite à approuver cette proposition.</p> <p>8.5 Décharge au Commissaire pour la période du 21 février au 22 juin 2011. <i>Proposition de donner décharge au Commissaire pour cette période.</i> Le Gérant Statutaire vous invite à approuver cette proposition.</p>	<p>Ne requiert pas de vote</p> <p>Ne requiert pas de vote</p> <p>OUI* NON* ABSTENTION*</p>		
<p>9. Approbation des dispositions relatives au changement de contrôle, dans les conventions de crédit et émissions obligataires liant la Société.</p> <p>9.1 <i>Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, les dispositions de l'article 7.2 de la convention intitulée Revolving Facility Agreement conclue le 9 novembre 2011 avec la banque KBC. En vertu des dispositions de cet article, en cas de changement de contrôle sur la Société ou de cessation du mandat de Gérant Statutaire en qualité de gérant unique de la Société (sauf par suite de la transformation de Befimmo SCA en société anonyme), événements dont la Société devrait immédiatement informer la banque, si KBC (pour des motifs raisonnables, qui seraient communiqués à la Société) déterminait que ce changement peut avoir un effet négatif significatif sur la convention, KBC pourrait refuser des tirages sur la ligne de crédit (sauf pour un crédit roll over) et pourrait, moyennant un préavis de dix jours ouvrables, demander de mettre fin à la convention et réclamer le paiement de tous les montants dus (montants en principal, en intérêts et frais).</i></p> <p>9.2 <i>Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, les dispositions applicables à l'émission d'obligations, pour un montant</i></p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*

<p>total 110 millions €, le 30 décembre 2011 (obligations venant à échéance en 2015), qui sont incluses dans le chapitre 7.12 (« Adaptation du taux d'intérêt nominal – Rating Downgrade et Changement de contrôle ») du prospectus du 2 décembre 2011 relatif à cette émission d'obligations. En vertu de ces dispositions, le taux d'intérêt annuel de 4,75% sera augmenté de 1,25% dans l'hypothèse où aurait lieu un changement de contrôle suivi d'un « rating downgrade » (ces deux notions étant définies plus en détail dans la section 7.12.5 du prospectus).</p> <p>9.3 Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin de ratifier, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, toute clause conférant aux détenteurs d'obligations ou titres de créance négociables que la Société pourrait émettre, jusqu'au 31 décembre 2012, en une ou plusieurs offres ou tranches, libellés en toutes devises, avec des échéances n'excédant pas 10 ans, via un ou des placements privés, pour un montant total cumulé n'excédant pas 200 millions € (ou son équivalent dans la ou les devise(s) d'émission), le droit d'obtenir le remboursement ou d'exiger le rachat de ces obligations ou titres de créance négociables pour un montant n'excédant pas le nominal du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés de ces obligations ou titres de créance négociables, en cas d'offre publique d'acquisition ou de changement de contrôle de la Société, conformément aux modalités et conditions de ces obligations et/ou titres de créance négociables. Chacune de ces émissions d'obligations ou titres de créance négociables qui serait annoncée après la date de la présente Assemblée Générale fera l'objet d'un communiqué de presse résumant la clause de changement de contrôle applicable et mentionnant le montant total des obligations et titres de créance négociables déjà émis par la Société et soumis à une clause de changement de contrôle approuvée par cette décision.</p> <p>Le Gérant Statutaire vous invite à approuver ces trois propositions.</p>			
<p>10. Divers.</p>	<p>Ne requiert pas de vote</p>		

(*) Merci de biffer les mentions inutiles.

Fait à _____, le _____ 2012.